

COUPE DE L'EURE REGLEMENT 2025/2026

ART.1 : Le Comité de l'Eure organise pour la saison 2025/2026 une Coupe ouverte à toutes les équipes seniors masculines et féminines évoluant en championnat Départemental.

ART 2 : La compétition est régie par les règlements sportifs particuliers du Comité de l'Eure en vigueur pour la saison en cours.

ART 3 : Pour compenser les différents niveaux, un handicap est appliqué :

- **Pour les masculins : 12 points d'avance par division d'écart avec un plafond maximum de 36 points.**

Les joueurs ou joueuses brûlés des niveaux supérieurs ne peuvent pas participer à cette coupe.

ART.4 : Cette Coupe est ouverte à 1 équipe maximum par club et par catégorie.

ART.5 : Pour chaque tour, les rencontres sont définies par tirage au sort. Les rencontres se déroulent dans la salle du club jouant dans une division inférieure ou chez le premier tiré au sort si les équipes jouent dans la même division.

Le lieu de la finale est décidé par la Commission Départementale Sportive.

ART.6 : Le club recevant est compétent pour l'export sur FBI de la feuille E-marque.

ART.7 : Les frais d'arbitrage sont partagés entre les clubs en présence et payables avant le début de la rencontre suivant le barème départemental en cours (sauf pour la finale, dont les frais sont pris en charge par le Comité).

ART.8 : Pour participer à cette Coupe, les clubs doivent respecter les règlements du Comité (cotisations, certificats médicaux, sur classements éventuels, etc.) en vigueur pour la saison 2025/2026. La non-observation de ces prescriptions entraîne la mise hors Coupe de l'équipe fautive. Une équipe déclarant forfait ne pourra se réengager l'année suivante.

ART 9 : Afin de respecter le niveau de l'équipe engagée, les joueurs ou joueuses évoluant dans un championnat régional **sénior** ne sont pas autorisés à participer à cette coupe. **Les joueurs U21 évoluant en championnat U21 région masculin et les joueuses évoluant en championnat U18 région féminine sont autorisés à y participer et dans la limite maximum de 2 joueurs U21 et 3 joueuses U18 inscrits sur la feuille de match.**

Le non-respect de cet article entrainera automatiquement la défaite de l'équipe fautive.

ART.10 : Pour la saison 2025/2026, l'engagement est gratuit.

ART. 11 : Les horaires des matches sont fixés le dimanche à 10h00 (sauf finale le samedi). Application de l'article 5 des règlements particuliers des championnats seniors pour avancer les rencontres.

Pour tout cas non prévu dans ce règlement, se reporter aux règlements généraux du CD27 ou FFBB.